

Au 31 décembre 2021

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso (le « **fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1 877 308-6979, faites parvenir un courriel à manager@lysanderfunds.com ou visitez le site www.lysanderfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

| Bref aperçu | | | |
|--|--|--------------------------------|---|
| Code du fonds : | LYZ885F | Gestionnaire du fonds : | Lysander Funds Limited |
| Date de création de la série : | Le 31 décembre 2021 | Gestionnaire de portefeuille : | Canso Investment Counsel Ltd. |
| Valeur totale du fonds au 31 décembre 2021 : | Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau. | Distributions : | Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre) |
| Ratio des frais de gestion (RFG): | Le RFG n'est pas disponible, car cette série est nouvelle. | Placement minimal : | 1 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel) |

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds est un fonds de titres à revenu fixe qui investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance à revenu fixe et à taux variable à court terme liquides. Le fonds peut acheter des titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2021)

Cette information n'est pas disponible car ce fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 31 décembre 2021)

Cette information n'est pas disponible car ce fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Faible

Faible à
moyen

Moyen

Moyen à
élevé

Élevé

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Lysander Funds Limited. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série F du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir cet investissement de court à moyen terme;
- veulent surtout recevoir un revenu en intérêts.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur votre quote-part des gains du fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables que vous réalisez au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital imposables du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il n'y a aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds. Toutefois, les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de cette série s'élèvent à 0,25 % de la valeur de la série. Puisque le fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Lysander Funds Limited ne verse pas de commission de suivi pour cette série du fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de cette série du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|-------------------------------|--|
| Programme contre rémunération | Les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts échangées, frais que vous négociez avec la société de votre représentant. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Lysander Funds Limited

3080 Yonge Street, Suite 3037
Toronto (Ontario) M4N 3N1
Téléphone : 1 416 640-4275
Numéro sans frais : 1 877 308-6979
Courriel : manager@lysanderfunds.com
www.lysanderfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif*, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.